

Nguyên-tan GIAU (ou Antoine GIAU) cineaste annamite

« Une soirée sur le Mékong »
(*L'Écho annamite*, 2 mai 1941)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SAMIPIIC-Saigon.pdf

Le samedi trois mai, à vingt heures et demie, pendant qu'à Càntho on continuerait — selon toute vraisemblance — à procéder au tirage de la série C. de l'émission de 1941 de la Loterie indochinoise, la grande salle des fêtes de la Samipic, bd Galliéni, à Choquan, sera transformée en salle obscure, pour la présentation, à guichet fermé, devant un public d'invités, d'un des premiers films de la production cinématographique locale et spécifiquement annamite

Ce film, intitulé *Mot buoi chieu tren song Cuu Long* — une Soirée sur le Mékong — est réalisé par M. Antoine Giàù, le photographe bien connu du boulevard Bonard, lequel aura eu au moins le mérite de tenter de se frayer un chemin dans cet art, sinon tout à fait nouveau, du moins à peu près complètement inexploré encore pour ses compatriotes.

Nous donnerons un compte rendu détaillé de ce film et de sa présentation.

Mais d'ores et déjà, nous souhaitons à M Giàù un succès éclatant dans la voie sur laquelle il s'est engagé, sans crainte d'y consacrer une bonne part de ses capitaux. Il faudrait ici beaucoup d'hommes comme lui pour hâter l'évolution du pays.

QUAND LA SAMIPIIC SE CHANGE EN CINÉMA
TROIS FILMS RÉALISÉS PAR M. ANTOINE GIÀU
Débuts à encourager
(*L'Écho annamite*, 5 mai 1941)

Les Saïgonnais connaissent M. Antoine Giàù pour un des meilleurs photographes de notre ville. Mais sa boutique du boulevard Bonard ne constituait dans sa pensée qu'une sorte de pis-aller, un marchepied grâce à quoi il accéderait à des situations plus dignes de son activité plus en rapport avec sa formation artistique et professionnelle.

Dédaigneux des sentiers battus, il désire s'engager dans un domaine absolument inexploré de ses compatriotes, ou si peu connu d'eux qu'il lui faille tout créer sur ce terrain vierge encore pour l'Indochine française.

Il rêve, en effet de devenir cinéaste. Son apprentissage dans la métropole s'est révélé fort encourageant puisque ses études dans les studios parisiens furent couronnées par un diplôme authentique, avec — nous assure-t-on — la mention très bien.

De retour au pays natal, il aurait souhaité fonder une société de production. Il ne réussit qu'à réunir, avec le concours pécuniaire de plusieurs amis, dont M. Géo Thom, une trentaine de mille piastres, capital extrêmement modeste comparé à son ambition légitime.

Faute de pouvoir installer un établissement digne d'Hollywood, il se contente, pour

l'instant, de réaliser des œuvres tout à fait honorables pour des amateurs, quoiqu'encore assez inférieures au regard des gens du métier.

Nous nous empressons d'ajouter à sa décharge, qu'il lui a fallu tout improviser, tout régler par lui-même, essayer de tirer le meilleur parti des éléments disparates et des moyens de fortune mis à sa disposition, se multiplier au point d'être, tout ensemble ou alternativement, auteur de scénarios, metteur en scène, opérateur de prise de vues, technicien du son, professeur de jeux et de diction — car nul n'ignore que les acteurs de cinéma font totalement défaut sur place parmi les Annamites.

Malgré toutes ces difficultés — et bien d'autres, que nous n'avons pas citées —, M. Giàu est arrivé à des résultats qui laissent loin derrière eux les précédentes tentatives locales du genre et permettent de regarder l'avenir avec un ferme optimisme et beaucoup d'espoirs, que nous osons croire fondés.

C'est, d'ailleurs, l'avis unanime des spectateurs invités à la séance du samedi trois mai, dans la salle des fêtes de la Samipic, transformée en salle obscure pour la circonstance

Il nous y a été donné d'admirer et d'applaudir trois échantillons du talent, déjà si prometteur, de M. Antoine Giàu.

La première bande projetée devant nos yeux était la reconstitution — à la fois sonore et visuelle — d'un des poèmes les plus réputés de Mme Huyên Thanh-Quan, inspiré par un joli paysage de la chaîne Annamitique : le col dit Dèo Ngang.

Le second film nous montre un sorcier du Nam-Ky dans l'exercice de ses fonctions : guérir un malade, en chassant les ma- qui malfaisants qui le tourmentent. Ceci fut, pour M. Giàu, une excellente occasion de déployer tout son savoir-faire, dans le rayon si riche des trucs qui font du cinéma une véritable féerie, une fantasmagorie étonnante et inépuisable, car le public voit sur l'écran tout ce qui, dans la réalité, appartient au monde invisible des esprits.

Le morceau de résistance de la soirée, réservé pour la fin, est un roman d'amour spécifiquement annamite, joué dans le cadre splendide des rives ensoleillées du Mékong, ce « fleuve-roi » — pour reprendre une expression d'Henry Daguerches.

Puisque M. Antoine Giàu semble surtout solliciter les critiques susceptibles d'améliorer la qualité de son œuvre, nous disons tout net et tout franc que la pièce est loin d'être parfaite et réclame de sérieuses mises au point, notamment en ce qui concerne la partie sonore, musicale ou parlante.

Des scènes entières sont à supprimer : celles des cérémonies du mariage par exemple, qui intéressent peut-être les étrangers curieux de connaître les coutumes et les mœurs du vieil Annam, mais qui ont le grave défaut d'être trop longues et de ralentir considérablement l'action, au dam de l'intérêt du spectacle.

Moyennant les retouches suggérées par des compétences et faites par des spécialistes, nous pensons, en toute sincérité, que *Môt buô chiêu trênsong Cuu Long* — Un soir sur le Mékong — pourra sans crainte affronter les appréciations du public payant.

Pour notre part, nous le trouvons infiniment plus « potable » que les énormes âneries présentées à ce jour sous la fallacieuse étiquette annamite.

On sent que M. Giàu est un artiste scrupuleux, un consciencieux travailleur : deux titres qui, à eux seuls, mériteraient déjà tous les encouragements de l'élite intellectuelle du pays, soucieuse de conquérir une corde neuve à l'arc de l'évolution indigène.

Pour n'avoir pas payé leur salaire à deux artistes annamites de cinéma, M. Nguyễn-tan-Giau — qui avait « monté » un film demeuré non projeté — a été condamné, par les appels civils français, à payer cinq cents piastres à l'un des plaignants — Hà-van-Dê — et trois cents piastres à l'autre — Khuong-Me — lesquels avaient fourni cinq mois de travail chacun, sans avoir été engagés sur contrat.
